



Propositions pour le « Grand oral » pour la voie technologique dans l'enseignement agricole

Un projet trop peu précis de la DGER

Pour l'instant, dans les documents en notre possession, la DGER envisage le "grand oral" comme un entretien d'explicitation. La ou le candidat.e exposerait un projet adossé aux spécialités. Le jury serait composé de 2 enseignant.es (un.e de matière générale et un.e des enseignements de spécialité). Pour rappel à l'Éducation Nationale, 3 membres de jury sont prévus. Cette épreuve de 20 minutes est dotée d'un coefficient 14.

Un grand oral qui doit s'appuyer sur le stage individuel en entreprise

Sans reproduire l'ancienne épreuve E9 de l'actuel Bac STAV, nous proposons de contextualiser une réflexion technologique en confrontant une situation problème à un ensemble de références (professionnelles et/ou bibliographiques). Cette problématique doit pouvoir, par ailleurs, s'inscrire dans la réflexion du produire autrement et de l'agro-écologie.

En amont, pendant les deux années, la ou le candidat.e réaliserait un dossier technologique qui serait évalué dans le cadre du contrôle continu et qui servirait de cahier de suivi, de porte-folio, de préparation au "grand oral". Ce "grand oral" durerait 20 minutes dont 10 minutes de présentation par la ou le candidat.e et 10 minutes d'entretien avec le jury. La ou le candidat.e pourrait utiliser un support de type diaporama.

Cette première partie, qui correspond à la présentation d'une ou plusieurs situations problèmes rencontrées sur le lieu de stage pourrait être découpée de la façon suivante :

- contextualisation de la situation problème,
- la situation problème (problématique technologique),
- solutions/ questionnements,
- élargissement.

Cette modalité permettrait, ainsi, notamment, de respecter les grandes lignes du "grand oral" : évaluer la capacité à s'exprimer à l'oral, évaluer des connaissances. Elle permettrait aussi de donner une place centrale à la réflexion technologique appliquée à un cas concret.